MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

0000011

COMMUNIQUÉ N° 2021

MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les bacheliers de la session d'octobre 2020, de l'ouverture d'un concours pour des bourses d'excellence (15 bourses).

Les filières d'études sont les suivantes : Chimie verte, Informatique, Energies renouvelables, Chimie des procédés, Télécommunications, Mécanique, Matériaux, Chimie pharmaceutique, Biochimie, Contrôle qualité, hygiène, sécurité, Ingénierie économique, Economie du développement, Prospective.

Les bourses se répartissent comme suit :

- TSE-STI neuf (09) bourses;
- TSExp trois (03) bourses;
- TSEco-STG trois (03) bourses.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers des séries **TSE**, **TSEXP**, **STI**, **TSEco et STG** qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir la mention très bien ou bien selon la liste officielle d'admission au baccalauréat malien;
- 2. Avoir une moyenne annuelle de 14 ou plus en 10^{ème}, 11^{ème} et terminale;
- 3. être âgé de 21 ans au plus à la date 31 décembre ;
- 4. être de nationalité malienne.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature est la suivante :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique;
- 2. une fiche de renseignement (à retirer à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)
- 3. une copie de l'extrait d'acte de naissance;

- 4. une copie authentifiée et certifiée conforme de l'attestation du baccalauréat ;
- 5. une copie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat ;
- 6. un certificat de nationalité;
- les copies signées du Proviseur ou du Censeur de tous les bulletins de notes des classes 10^{ème}, 11^{ème} et terminale;

NB:

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables à partir de 8h à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS) au plus tard le lundi, 8 mars à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté. Les frais de traitement de dossier s'élève à cinq mille (5000) Francs CFA

A diffuser en Français

Deux (2) fois par jour

Pendant trois (3) jours.

Bamako, le 18 FEV 2021

P/Le Ministre P.O

Le Secrétaire Général,

Dr DIARRA Haby SANOU

Chevalier de l'Ordre National